



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 174/2023  
SÉANCE N° 7 DU 27 NOVEMBRE 2023

### **POLITIQUE DE L'HABITAT - PARC PRIVÉ - AIDE À L'ACCESSION DANS L'ANCIEN**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 21 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### **Étaient présents**

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 07), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard (jusqu'à 21 h 40), Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22 et jusqu'à 20 h 18), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris (à partir de 18 h 42), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 12), Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon (jusqu'à 21 h 05), Samia Sultani (jusqu'à 20 h 20), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20h 45), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand (jusqu'à 20 h 52), Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 20).

#### **Étaient absents ou excusés**

Sébastien Destais, Jocelyne Richard, Annette Chesnel et Paul Le Gal-Huamé.

#### **Étaient représentés**

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 20 h 07), Loïc Broussey a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Caroline Garnier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Béatrice Ferron (à partir de 19 h 12), Christine Droguet a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Catherine Roy, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 21 h 05), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Anthony Roullier, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Nadège Davoust et Patrick Péniguel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 29 novembre 2023.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

POLITIQUE DE L'HABITAT – PARC PRIVÉ – AIDE À L'ACCESSION DANS L'ANCIEN

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 110/2018 du conseil communautaire du 22 octobre 2018 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2024, et notamment l'action 4 "Favoriser l'accession à la propriété dans le parc existant",

Vu la délibération n° 14/2020 du conseil communautaire du 3 février 2020 modifiant le PLH 2019/2024 pour intégrer les 14 communes de l'ex-Pays de Loiron,

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement "Accession dans l'ancien" au niveau, d'une part, de l'ancienneté du logement (éligibilité des logements construits depuis au moins 15 ans), et d'autre part, de la performance énergétique (gain énergétique d'au moins 35 % avec au moins l'atteinte de l'étiquette D),

Considérant le projet de règlement "Accession dans l'ancien", annexé à la présente délibération,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le règlement "Accession dans l'ancien", annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-174-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23